



«Europe 1992» est un programme extrêmement englobant qui touche à presque tous les aspects de la vie commerciale dans la CE. Nous décrivons ci-après certains des domaines qui seront touchés.

Normes techniques. «Europe 1992» prévoit la «reconnaissance mutuelle» des produits manufacturés. En d'autres mots, un produit dont la vente est autorisée dans un État membre pourra aussi être vendu dans tous les autres États membres sans leur approbation subséquente. La CE prépare aussi des normes minimales à respecter pour protéger la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Le programme du Marché unique englobe l'élaboration de normes européennes touchant les télécommunications et les techniques de l'information.

Investissement étranger. L'Europe continuera de bien accueillir l'investissement étranger. Les sociétés canadiennes restent attentives alors que la Commission européenne prépare un nouveau statut de société européenne et que la Communauté recherche activement l'harmonisation des divers aspects du droit des sociétés, initiatives qui affecteront probablement les acquisitions par des intérêts étrangers.

Développement de la technologie. Les programmes technologiques communautaires prennent toujours plus d'ampleur. En plus de contribuer à développer la recherche ou la technologie proprement dite, ils

visent à coordonner les efforts nationaux de recherche et de développement. Les grands programmes de R-D de la CE (10 milliards de dollars sur cinq ans) concernent les techniques applicables (les techniques de l'information, les télécommunications, les techniques de fabrication, la biotechnologie et les matériaux de pointe), l'énergie (fusion et fission nucléaires) et l'environnement.

Marchés publics. Le programme «Europe 1992» vise à ouvrir les procédures nationales d'appel d'offres aux sociétés de tous les États membres, surtout dans les secteurs des télécommunications, de l'eau, de l'énergie et des transports.

Secteurs bancaire et financier. La libéralisation des secteurs bancaire et financier pourrait éventuellement donner une banque centrale européenne et une monnaie commune — mais probablement quelques années après 1992.

Mesures environnementales. Le programme du Marché unique comprend un certain nombre de mesures directement liées aux préoccupations environnementales; par exemple, des directives exigeant des études d'incidence environnementale pour les grands projets d'investissement, établissant des calendriers de réduction des émissions des usines et des

véhicules à moteur et introduisant le régime de responsabilité civile pour les dommages écologiques. L'initiative «Europe 1992» s'est accélérée et a façonné les changements structurels déjà observés dans l'industrie européenne. Ces changements encourageront les fusions et acquisitions nationales et transfrontières, les alliances transfrontières en matière de R-D, de production et de commercialisation ainsi que la rationalisation des installations de production à l'échelle de l'Europe.

Le Marché européen de 1992 présente d'importants défis mais aussi de grandes possibilités aux entreprises canadiennes. Il donnera aux gens d'affaires du Canada un meilleur accès à tous les États membres de la CE, mais en exigeant peut-être d'eux qu'ils accroissent leurs investissements en Europe ou qu'ils forment des alliances avec des partenaires européens pour pouvoir tirer pleinement avantage des nouvelles règles. Il ouvrira de nouveaux marchés, comme celui des télécommunications, mais intensifiera aussi la concurrence que des firmes européennes toujours plus efficaces exerceront en Europe, dans des tiers pays et sur le marché intérieur du Canada.